

**DECISION DU PRESIDENT**

**Acte N° 202564**

**Objet : Achat de fournitures de bureau.**  
Devis n° 106381

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'acheter des fournitures de bureau et d'accepter le devis de BUREAU 02 - 02400 Château-Thierry - selon le devis retenu au montant total **de 114,00 € HT soit 136,80 € TTC.**

**Article 2 :**

D'autoriser le Président à signer le devis d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

**Article 3 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

**Article 4 :**

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 19 août 2025

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250819-202564-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/08/2025

